

LARUNS



30 & 31 JUILLET 2018

19^{ÈME} CONCOURS DE CHANT

Selections

CASTING AVANT LE 6 JUILLET

Concours - 21h

LUNDI **30** JUILLET

AUDITIONS A L'AVEUGLE

MARDI **31** JUILLET

CONCOURS

Dotations

1^{ER} PRIX : 450€

+ ENREGISTREMENT STUDIO

2^{ÈME} PRIX : 300€

3^{ÈME} PRIX : 200€



INSCRIPTIONS / RENSEIGNEMENTS

www.ossau-pyrenees.com / Tél. : 05 59 05 31 41

RÈGLEMENT CONCOURS DE CHANT 2018 - LARUNS

Article 01. OBJET ET DATES DU CONCOURS

L'Office de Tourisme de Laruns organise la dix-neuvième édition du concours de chant « Toute la Vallée Chante ». Il se déroulera à « l'espace 2015 » de Laruns, rue Ayguebère à 21h et se décomposera comme suit :

- Casting
- Auditions à l'aveugle : lundi 30 juillet
- Concours : mardi 31 juillet

Article 02. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription à ce concours est gratuite.

Pour le casting, le candidat devra fournir avant le vendredi 6 juillet 2018 la **fiche d'inscription ci-jointe** dûment complétée ainsi qu'un support numérique vidéo ou audio avec photo, sur lequel il interprétera une chanson de son choix dans son intégralité sur bande sonore ou en s'accompagnant d'un instrument. Il devra l'adresser (sans oublier de mentionner ses coordonnées) :

- Soit par courrier à l'Office de Tourisme, le cachet de la poste faisant foi,
- Soit par mail à : « animation@ossau-tourisme.fr » avec les fichiers joints ou un lien internet.


Une réponse sera donnée au candidat au plus tard le vendredi 20 juillet 2018. Des candidats pourront également être sélectionnés dans le cadre de soirées de type karaoké ou autres.

Les finalistes des années précédentes devront simplement remplir la fiche d'inscription.

Article 03. MODALITÉS DE PARTICIPATION

1. Le candidat ne sera pas un chanteur dit « professionnel ». Est considéré comme chanteur professionnel tout artiste qui comptabilise le nombre suffisant de cachets lui permettant de percevoir l'intermittence spectacle ou dont l'activité professionnelle principale est le chant en spectacle. Il est admis qu'un candidat puisse chanter dans un groupe mais cela ne doit pas être sa profession principale. Il sera demandé au candidat une attestation sur l'honneur de non professionnalisme.
2. Le candidat devra être majeur le premier jour du concours à Laruns.
3. Le candidat pourra s'accompagner d'un instrument de musique « léger » (la mise en place devra être rapide) ou être accompagné d'un musicien et devra dans ce cas, fournir l'instrument ainsi que les câbles de liaison.



4. Les duos sont acceptés mais les chanteurs seront considérés comme un seul candidat (pas de catégorie dédiée, même lot que les solos...).
5. Un tirage au sort sera effectué à chaque étape du concours pour déterminer l'ordre de passage des candidats. Tout candidat qui ne sera pas présent au moment de son premier passage à chaque étape du concours sera éliminé.
6. Tout candidat qui aura informé les organisateurs de son désistement, sera définitivement exclu du concours sans pouvoir prétendre à quelque dotation.
7. Lors des auditions à l'aveugle, le candidat devra reprendre la chanson sur bande son interprétée sur la vidéo (ou fichier audio) du casting.
8. Le candidat devra interpréter deux chansons par soirée dont au moins **une chanson en français par soirée. Les quatre chansons seront différentes et de chanteurs différents.**
Le candidat pourra s'aider des paroles le jour du concours (un pupitre sera mis à disposition) mais pas lors des auditions à l'aveugle.
 *Attention, cet avantage est donné uniquement pour aide-mémoire. Le candidat pourra être pénalisé s'il lit trop son texte.*
9. La même chanson peut être choisie par plusieurs candidats.
10. Pour éviter tout problème de compatibilité le jour J, **le candidat devra envoyer ses 4 bandes sonores (reprises ou compositions) par mail à animation@ossau-tourisme.fr impérativement avant le vendredi 6 juillet 2018 sous format wave ou mp3.** S'il hésite entre plusieurs chansons, le candidat pourra adresser 1 titre supplémentaire.
11. Le candidat s'engage à avoir fait l'acquisition de ses bandes sonores de manière légale. Il devra avoir en sa possession à Laruns une preuve d'achat d'une source originale des titres qu'il souhaite interpréter. Sans quoi, en cas de contrôle, il peut se voir interdire sa participation au concours.



Article 04. JURY

1. **Lors des auditions à l'aveugle, si la majorité des membres du jury composé de professionnels du spectacle se retourne, le candidat sera sélectionné pour le concours. Dans le cas contraire le candidat sera éliminé.**
2. Pour le concours les candidats seront jugés sur les critères suivants :
 - Voix : 15 points
Tessiture - timbre - justesse - rythme
 - Interprétation - Aspect scénique : 15 points
Difficulté de la chanson - choix de la chanson en adéquation avec la voix de l'interprète - appropriation de la chanson - capacité à captiver, à émouvoir, à transmettre des émotions
 - Pour le concours la mise en scène - charisme - occupation de l'espace - gestuelle et tenue de scène seront également pris en compte.

Article 05. DOTATIONS

Tous les candidats qui se produiront sur scène seront dotés.

Les 3 finalistes auront la possibilité de se produire le 14 août en première partie du groupe « The Last Rocket » à l'occasion de leur concert lors des Fêtes de Laruns et se partageront la somme de 950€ répartie comme suit :

- 1^{er} prix : 450€ + une journée de 7h d'enregistrement en studio à réaliser avant le 28 février 2019.
- 2^{ème} prix : 300€
- 3^{ème} prix : 200€

Article 06. IMAGE

Le candidat autorise l'utilisation de son nom, image et enregistrements vocaux ou vidéo pour la promotion de ce concours pour une durée indéterminée.

Article 07. RESTRICTIONS

Le vainqueur ne pourra pas se représenter lors du concours suivant sa victoire. Il pourra en outre, s'il le souhaite, participer hors concours.

Article 08 MODIFICATIONS

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les articles 1, 2 et 3 à tout moment en fonction d'éléments non prévus dans ces articles.

La participation à ce concours implique l'adhésion du candidat à ce règlement dans son intégralité.





Fiche d'inscription
Concours de chant de Laruns 2018

Merci de remplir lisiblement et en majuscule

Nom, prénom :

Adresse :

Adresse Mail :

Téléphone(s) :

Je soussigné :

certifie avoir pris connaissance du règlement et déclare sur l'honneur ne pas être un(e) professionnel(le) du spectacle et que ma profession principale n'est pas celle d'intermittent du spectacle.

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature :

